



PRÉFET DU RHÔNE

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**DU 9 AU 23 JUILLET 2018 INCLUS PORTANT SUR UNE DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL, AU TITRE DE L'ARTICLE L.211-7 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT, ET UNE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE AU TITRE DES ARTICLES L.181-1 ET SUIVANTS DU MEME CODE, SOLLICITÉES PAR LE SYNDICAT DE MISE EN VALEUR, D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DU BASSIN VERSANT DU GARON (SMAGGA) PORTANT SUR DES TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA FRANCHISSABILITÉ PISCICOLE DU GARON AU DROIT DU SEUIL DE L'AQUEDUC DU GIER SUR LES COMMUNES DE BRIGNAIS ET CHAPONOST**

Par arrêté du 11 juin 2018, le Préfet du Rhône a prescrit une enquête publique conformément aux dispositions des articles L 122-1, L 123-1 à L.123-19, R 123-1 à R 123-27 du code de l'environnement concernant les enquêtes publiques relatives aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement, R 214-1 à R 214-56, relatifs aux procédures d'autorisation et de déclaration prévues au titre des articles L 214-1 à 6. **CETTE ENQUÊTE EST OUVERTE DURANT 15 JOURS, DU 9 AU 23 JUILLET 2018 INCLUS**

Le projet vise à déraser le seuil de l'Aqueduc du Gier, en préservant les piles de l'ouvrage romain. Il consiste en :

- la suppression de la partie centrale du seuil, constituée de blocs d'enrochement liaisonnés au béton et le maintien des vestiges des piles de l'Aqueduc
- la reprise du profil en long suite au dérasement par déblais et réglage des matériaux actuels de la retenue, afin d'éviter les phénomènes de déstockage brutal lors des crues
- la restauration de la morphologie du lit mineur et le retalutage des berges en pente douce suivis de la végétalisation des berges.

Le dossier d'enquête publique comprend une demande d'autorisation, ainsi qu'une déclaration d'intérêt général, à laquelle sont joints l'avis du directeur régional des affaires culturelles et la note complémentaire en réponse du SMAGGA.

Pendant la durée de l'enquête, le public peut avoir accès au dossier sur support papier en mairies de BRIGNAIS, siège de l'enquête, et CHAPONOST aux jours et heures ouvrables d'ouverture au public.

Le dossier d'enquête publique est également consultable en version électronique sur le site internet dédié à cette enquête publique : <https://www.registredemat.fr/seuil-aqueduc> pendant la durée de l'enquête.

Un accès gratuit au dossier est disponible sur un poste informatique, au siège du SMAGGA : (Horaires d'ouverture : Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9h-12h et 14h-17h) 262, rue Barthélémy Thimonnier 69530 BRIGNAIS.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication d'un exemplaire du dossier d'enquête avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci auprès des services du Préfet du Rhône (Direction Départementale des Territoires - Service Eau et Nature – Guichet unique– 165 rue Garibaldi - CS 33862 69401 Cedex 03).

**Le public peut consigner ses observations** pendant la durée de l'enquête publique :

- soit sur le registre d'enquête sur support papier ouvert à cet effet en mairies de BRIGNAIS et CHAPONOST
- soit par courrier postal adressé à : Monsieur le commissaire-enquêteur, Enquête publique « seuil de l'Aqueduc du Gier » à l'adresse de la mairie de BRIGNAIS ou de CHAPONOST
- par courriel sur l'adresse électronique suivante : [seuil-aqueduc@registredemat.fr](mailto:seuil-aqueduc@registredemat.fr)
- sur un registre dématérialisé, accessible sur le site internet dédié à l'enquête : <https://www.registredemat.fr/seuil-aqueduc>

Toutes les contributions et propositions transmises par voie électronique seront consultables par le public sur le site dédié, pendant la durée de l'enquête publique.

M. Philippe BERNET, retraité-ingénieur ECAM, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, se tient à la disposition du public en mairies de BRIGNAIS et CHAPONOST aux dates et heures suivantes :

BRIGNAIS	Le 12 juillet 2018 de 10h à 12h
CHAPONOST	Le 23 juillet 2018 de 15h30 à 17h30

Les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur pendant la durée de ses permanences sont annexées immédiatement au registre d'enquête correspondant.

Un avis au public, destiné à annoncer l'ouverture de l'enquête, est affiché en mairies de BRIGNAIS et CHAPONOST sur leurs lieux habituels d'affichage, et sur le site des aménagements par le SMAGGA.

Des informations peuvent être demandées au SMAGGA, auprès de Mme Coralie EXTRAT, Chargée de mission inondations et aménagement, à l'adresse suivante : [cextrat@smagga-syseg.com](mailto:cextrat@smagga-syseg.com), joignable au n° 04 72 31 38 14, n°06 17 02 13 29 ou à l'adresse postale du SMAGGA.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont mis à la disposition du public pendant un an en mairies de BRIGNAIS et CHAPONOST, ainsi que sur le site internet des services de l'Etat dans le Rhône ([www.rhone.gouv.fr](http://www.rhone.gouv.fr), puis onglets : politiques publiques ; environnement, développement durable, risques naturels et technologiques ; eau ; autorisations ; enquêtes publiques), à la DDT (SEN, 165 rue Garibaldi 69003 Lyon).

Au terme de l'enquête, le Préfet du Rhône est l'autorité compétente pour statuer sur la demande par un arrêté autorisant et déclarant les travaux d'intérêt général, ou un refus.